



Présentation de la cellule protection de la ressource de Caux Seine agglo



Mélanie BROUTIN

Coordinatrice Protection de la Ressource, animatrice Hydraulique Douce  
Animatrice Hydraulique Douce  
Tél. : 02.32.84.00.35  
E-mail : m.broutin@cauxseine.fr



Abdessamad EL KADIRI

Animateur BAC  
Animateur BAC de Angerville-Bailleul / Saint-Maclou-la-Brière et de Becquet-Gruchet  
Tél. : 02.32.84.00.35  
E-mail : a.elkadiri@cauxseine.fr



Hugo LE GUENNIC

Animateur BAC  
Animateur BAC de Fauville-en-Caux et Maulévrier / Saint-Arnoult  
Tél. : 02.32.84.00.35  
E-mail : h.leguennic@cauxseine.fr



Adrien DUVAL

Animateur BAC  
Animateur BAC de Norville et Notre-Dame-de-Gravenchon  
Tél. : 02.32.84.00.35  
E-mail : a.duval@cauxseine.fr

## Aides départementales :

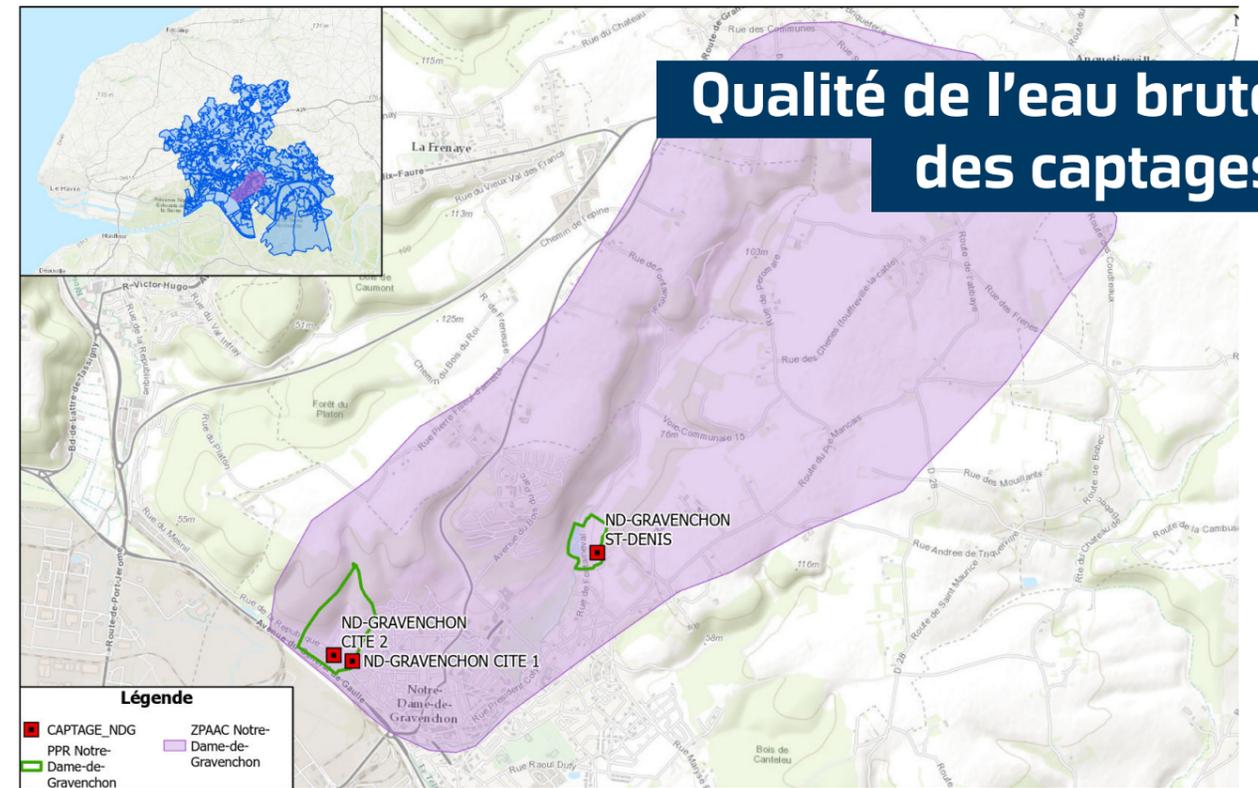
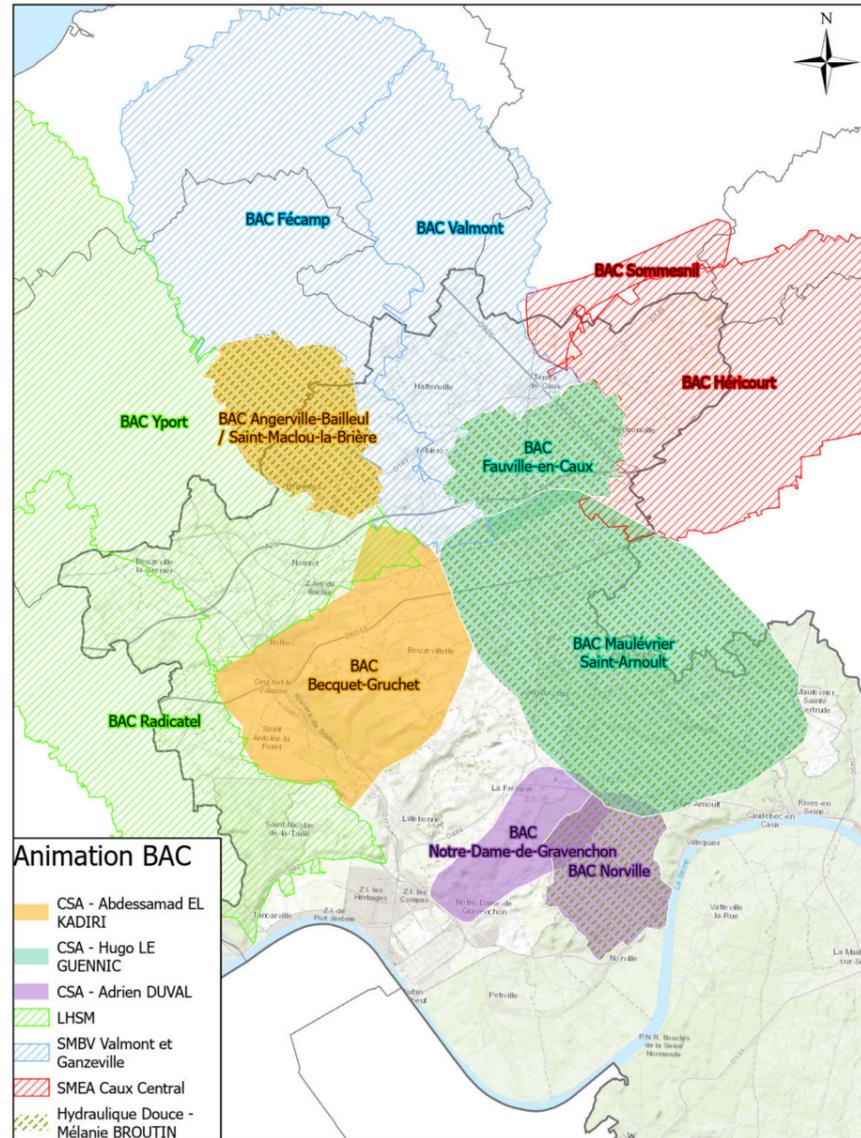
- Soutien aux petits investissements matériels dans les élevages
- Soutien aux petits investissements matériels pour la transformation et la commercialisation des produits fermiers
- Soutien aux petits investissements matériels en maraîchage, arboriculture et horticulture
- Soutien aux petits investissements matériels à vocation sanitaire
- Aide aux travaux de plantation et restauration de haies bocagères/de talus (hors clos-masure)



Plus d'informations via le lien suivant :  
<https://www.seinemaritime.fr/docs/Guide%20des%20aides%20agricoles.pdf>

# Infos BAC

Bulletin d'informations du Bassin d'Alimentation des Captages de Notre-Dame-de-Gravenchon



## Qualité de l'eau brute des captages

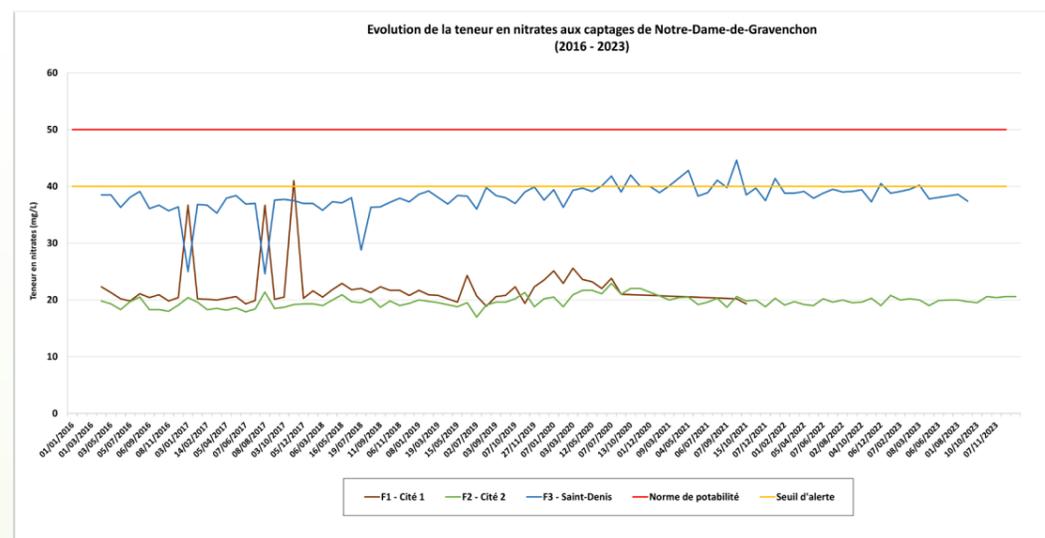
Caux Seine agglo exploite une vingtaine de captages destinés à l'alimentation en eau potable du territoire, dont les captages de Notre-Dame-de-Gravenchon.

Tous les captages du territoire font l'objet d'un suivi mis en place par l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui veille à la distribution d'une eau de qualité respectant la réglementation en vigueur. Certains captages sont identifiés comme « captage prioritaire » au Grenelle de l'Environnement, et/ou prioritaire à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. Ce classement se base principalement sur les problématiques de pollution identifiées sur chaque captage par l'ARS.

Depuis plusieurs années, Caux Seine agglo met en place, avec le soutien technique et financier de l'Agence de l'Eau Seine-

Normandie (AESN), une politique de protection de la ressource sur les Bassins d'Alimentations des Captages (BAC) les plus sensibles et prioritaires de son territoire. Parfois curatives, parfois préventives, ces politiques sont systématiquement co-construites avec la profession agricole (OPA, Chambre d'agriculture, exploitants agricoles concernés...) et les services de l'État (ARS, DDTM, AESN...). Dans le cadre de la protection des captages de Notre-Dame-de-Gravenchon, Caux Seine agglo souhaite déployer une politique de protection de la ressource à l'échelle de la zone de Protection des Aires d'Alimentation des Captages des (ZPAAC). Cette politique sera basée sur les spécificités hydrogéologiques de chacun des captages dans le but de répondre aux problématiques de pollution des eaux souterraines.





## NITRATES

Le graphique ci-dessus présente l'évolution de la teneur en nitrates, dans l'eau brute (avant traitement), sur les captages de Notre-Dame-de-Gravenchon, depuis avril 2016 jusqu'à décembre 2023.

Pour rappel :

La teneur en nitrates dans l'eau s'exprime en milligramme par litre (mg/L) d'eau et est mesurée sur l'eau « brute », issue directement du captage sans traitement préalable. Cette eau contient donc tous ses minéraux et particules.

**NORME DE POTABILITÉ** - La norme réglementaire pour la teneur en nitrates (NO<sub>3</sub><sup>-</sup>) dans l'eau potable est fixée à 50 mg/L. Au-dessus de cette norme, l'Agence Régionale de Santé (ARS) impose au producteur d'eau de stopper temporairement l'exploitation de l'ouvrage et place ce dernier en surveillance renforcée. Ce dispositif est maintenu jusqu'à ce que les teneurs repassent en dessous de la norme.

**SEUIL D'ALERTE** - Le seuil d'alerte pour la teneur en nitrates (NO<sub>3</sub><sup>-</sup>) dans l'eau potable est fixé à 40 mg/L. C'est au moment du franchissement de ce seuil que l'ARS impose au producteur d'eau de rester vigilant sur ce paramètre et d'accentuer la surveillance et la sensibilisation des acteurs concernés.

**Observations :** A l'exception des taux de nitrates référentiellement élevés au captage F3 – Saint Denis, avec une tendance de l'ordre de 38 mg/L, les analyses d'eau brute ne montrent pas de problématiques nitrates aux captages. Au niveau des captages F1 – Cité 1 et F2 – Cité 2, les teneurs en nitrates fluctuent aux alentours de 22 mg/L.

## PRODUITS PHYTOSANITAIRES

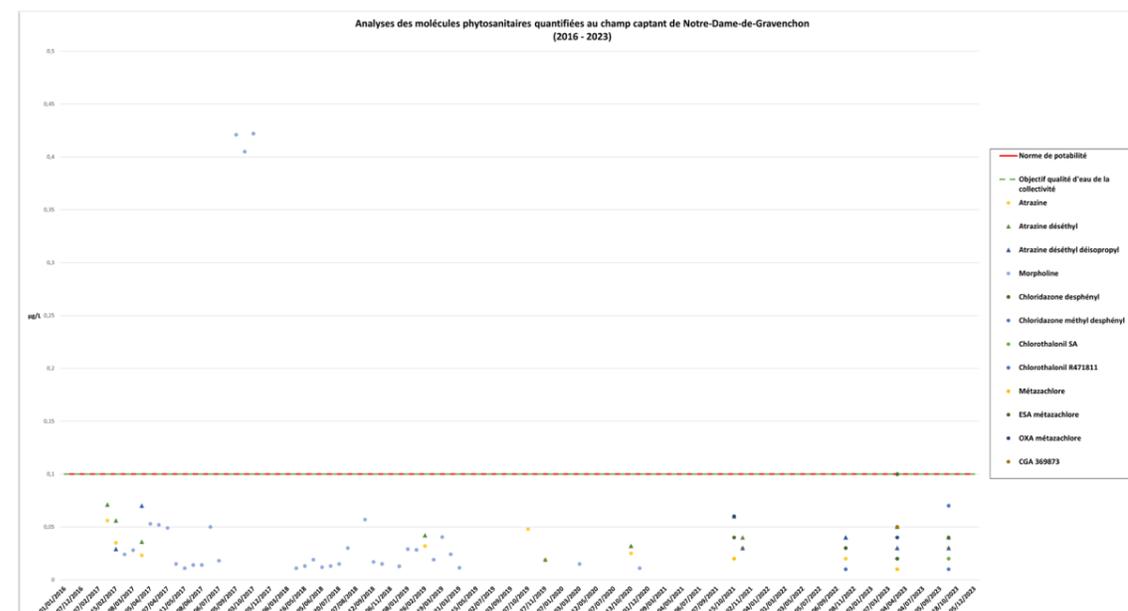
Le graphique ci-après présente l'évolution des molécules quantifiées, dans l'eau brute, sur les captages de Notre-Dame-de-Gravenchon.

Pour rappel :

Les teneurs en produits phytosanitaires dans l'eau s'expriment en microgramme par litre (µg/L) d'eau et sont mesurées sur l'eau « brute », issue directement du captage sans traitement préalable. Cette eau contient donc tous ses minéraux et particules.

**NORME DE POTABILITÉ** – la norme réglementaire pour les teneurs en produits phytosanitaires dans l'eau potable est fixé à 0.1 µg/L par molécule, et 0.5 µg/L pour la somme des molécules. Au-dessus de ces limites, l'ARS impose au producteur d'eau de stopper temporairement l'exploitation de l'ouvrage et place l'ouvrage en surveillance renforcée. Ce dispositif est maintenu jusqu'à ce que les teneurs repassent en dessous des normes.

**Objectif qualité d'eau de la collectivité** – La collectivité productrice d'eau a défini un objectif de qualité à atteindre de 0.1 µg/L par molécule.



**Observations :** Les analyses réalisées entre 2016 et 2023, en compilant les données de l'ARS, révèlent la présence de plusieurs molécules (principalement des herbicides) à des concentrations dépassant le seuil de quantification mais ne dépassant que très rarement la norme de potabilité de 0.1 µg/L.

Par ailleurs l'Atrazine, et ses métabolites, sont des molécules toujours identifiées lors des analyses alors que l'usage de cette molécule est interdit depuis 2003 en Europe. Ces molécules sont représentatives du fonctionnement et des risques qui pèsent sur les ressources.

## TURBIDITÉ

Le graphique ci-après montre l'évolution de la turbidité présente dans l'eau brute sur les captages de Notre-Dame-de-Gravenchon depuis janvier 2019 jusqu'à janvier 2021.

Pour rappel :

La turbidité est une mesure de qualité de l'eau qui caractérise le poids de matière particulaire par unité de volume d'eau. Dans notre cas, il s'agit de particules d'argiles et de limons captées au sein du forage d'eau. La limite de qualité au point de consommation (robinet) est de 2 NTU (Nephelometric Turbidity Unit). Au-delà de 2 NTU, le captage risque de distribuer une eau trouble.

**Observations :** Les captages révèlent quelques dépassements ponctuels de la limite de qualité, avec des pics plus fréquemment observés sur F3 – Saint Denis. La corrélation de la turbidité avec la pluviométrie mène à penser que le champ captant à un comportement majoritairement matriciel (infiltration « lente ») mais une vigilance doit être maintenue.

